REVUE DE PRESSE



16/11/2026

FO ÉTAT

FONCTION PUBLIQUE

Dépités par les mesures salariales annoncées à Matignon, les syndicats de la fonction publique restent mobilisés

Publié le 13 novembre 2026 à 17h58, modifié le 13 novembre 2026 à 18h04
Diffusé sur Fonction publique
7 minutes de lecture Dépêche n°759958

Par Clarisse Jay, Odile Romelot & Mathieu Vissouarn

Que ce soient les mesures d'urgence de revalorisation salariale ou les chantiers annoncés par le Premier ministre et le ministre de l'Action et des Comptes publics, les mesures présentées le 13 novembre 2026 lors de la réunion avec les organisations syndicales de la fonction publique ne satisfont guère ces dernières. L'intersyndicale estime qu'elles "n'apporteront pas de pouvoir d'achat en plus et laisseront encore 600 000 agents publics en dessous du Smic". Réclamant toujours une hausse de la valeur du point d'indice, elle renouvelle son appel à la grève et la mobilisation pour le 17 novembre.



Pour Sophie Binet (CGT), "il n'y aura pas de sortie de crise sans augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique. | *Crédit image : AEFinfo - OR*

C'est peu de dire que les organisations syndicales de la fonction publique sont sorties dépitées vendredi 13 novembre du rendez-vous à Matignon qu'elles avaient sollicité. Alors qu'elles réclament depuis plusieurs années une revalorisation de la valeur du point d'indice, gelé depuis 2010 (hormis les revalorisations de 2016, 2017, 2022 et 2023), le gouvernement, qui doit concilier baisse des dépenses publiques et réponses à la grogne sociale, ne leur a proposé guère plus que ce qui a été fait les années précédentes en prévoyant quelques mesures d'urgence pour éviter que trop d'agents ne voient leur traitement dépassé par le Smic une fois le salaire minimum revalorisé. Selon les syndicats, les agents concernés passeraient ainsi de 662 000 à 1,1 million après la revalorisation de 1,6 %.

Pour rappel, cette réunion a été organisée après qu'ils ont tous unanimement dénoncé leur exclusion de la "conférence sociale" du 9 novembre (qui faisait suite à la réunion du 21 octobre avec les partenaires sociaux du secteur privé), destinée à "apporter des réponses aux questions de pouvoir d'achat et de salaires" (au cours de laquelle la revalorisation du Smic a été annoncée), et appelé à une nouvelle journée de mobilisation le 17 novembre. En amont, le ministre de l'Action et des Comptes publics les a reçues pour une seconde série de bilatérales, jugées décevantes, et le Premier ministre leur a adressé un courrier exprimant, sans plus de

précision, son souhait de porter "une attention particulière aux agents aux revenus les plus modestes", d'"aborder les conditions de travail des agents publics" et en particulier leur protection.

Un gain moyen de 350 euros bruts par an

Concrètement, le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, a annoncé deux mesures, désormais classiques, qui seront mises en oeuvre au 1er décembre : d'une part l'application de la revalorisation de 1,6 % du Smic aux agents dont le traitement indiciaire est inférieur, en activant, comme en 2025, l'indemnité différentielle. Cela concernerait bien environ 1,1 million d'agents, confirme le ministère de l'Action et des Comptes publics. D'autre part, huit points supplémentaires vont être octroyés aux plus bas échelons (en particulier de catégorie C et une partie des B), à commencer par l'indice minimum de traitement, qui va ainsi être porté de l'indice majoré 366 à l'IM 374. Avec la combinaison de ces deux mesures, ce seront 200 000 agents publics de plus qui seront concernés, soit en tout "1,35 million d'agents qui bénéficieront d'une hausse de rémunération" souligne l'entourage de David Amiel.

Son cabinet convient toutefois, à l'instar du communiqué commun diffusé par les organisations syndicales à l'issue de la rencontre, que "600 000 agents" verraient leur traitement indiciaire demeurer sous le Smic sans la prime différentielle mais, ajoute le ministère, le traitement indiciaire ne compte que pour "70 % de la rémunération totale". "Il n'y a absolument aucun agent public dont le traitement est au-dessous du Smic ni aujourd'hui ni demain", insiste-t-on.

Cumulées, ces deux mesures se traduiraient par un gain moyen de "350 euros bruts par an". "Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à 600 euros bruts par an", ajoute le ministère. Illustration, prise en lien avec l'actualité de cet été : un caporal sapeur-pompier professionnel émargeant au septième échelon de la catégorie C gagnerait 605 euros bruts supplémentaires par an, soit 450 euros nets. Le gain brut annuel s'élèverait à 364 euros pour une secrétaire administrative hospitalière.

Cinq chantiers dont quatre lancés par le Premier ministre

Ces annonces sont complétées par l'ouverture de cinq chantiers dont quatre souhaités par le Premier ministre et pour lesquels il a proposé aux organisations syndicales de les revoir au lendemain des élections professionnelles du 10 décembre, "le 11 décembre au matin". Date qui "correspondra également au calendrier du travail budgétaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat", a-t-il ajouté lors de la réunion, estimant cette période plus propice pour commencer "à voir plus clairement ce qui peut aboutir sur les sujets budgétaires". Ces quatre chantiers sont :

- les salaires dans la fonction publique. "Nous ne pouvons pas discuter des salaires dans les filières privées sans commencer par cette question pour les agents publics", a affirmé le Premier ministre ajoutant que ce chantier doit, "au-delà des mesures d'urgence", permettre de discuter des grilles. Ce que David Amiel avait déjà annoncé lors du rendez-vous salarial du 8 juillet ;
- les frais de transport et de carburant. Des difficultés concernent "la perte de pouvoir d'achat des agents qui doivent se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail", a-t-il reconnu évoquant la prolongation ou l'évolution des mesures déjà prises en la matière, notamment en juin (revalorisation de 3,2 % des indemnités kilométriques versées aux agents pour l'année) ;
- les agents blessés ou menacés. "Plutôt que de l'aborder uniquement sous un angle ministériel ou par catégorie d'agents", le chef du gouvernement a exprimé son souhait de le prendre "dans son ensemble". "Nous recevons de nombreux courriers à Matignon, notamment du monde de l'éducation depuis plusieurs semaines. Je suis favorable à un système de reconnaissance beaucoup plus clair et mieux organisé pour les agents de la fonction publique blessés dans l'exercice de leurs fonctions", a-t-il déclaré. Outre les dispositifs existant déjà pour les militaires, l'objectif sera d'unifier davantage les dispositifs "par le haut, en ouvrant des droits et en affirmant une véritable reconnaissance" ;
- enfin, le quatrième chantier porte sur "la neutralité de la fonction publique et l'intégrité du statut, donc la protection des agents dans les mois et les années à venir". Alors que jusqu'alors, malgré la succession de gouvernements différents, la neutralité du service public, le statut et les agents n'avaient pas été remis en question, Sébastien Lecornu note que "les choses se dérèglent". Sur ce point, il reviendra aux représentants syndicaux de choisir la manière d'aborder le sujet.

À ces quatre chantiers, David Amiel souhaite en aborder un cinquième portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la transparence salariale. Bien que le ministre ait échoué à nouer un accord majoritaire sur l'égalité professionnelle, en octobre, le ministère affirme que "cela n'entame pas la détermination du gouvernement à avancer sur cette idée en lien avec les organisations syndicales". Quant à la transparence salariale, le sujet reste conditionné au parcours législatif du projet de loi de transposition de la directive européenne, déposé au Sénat en septembre et qui ne devrait pas être débattu avant 2027.

Les organisations syndicales déçues et en colère

Reçues à Matignon pour la première fois depuis 2008, les organisations syndicales ne cachent pas à la sortie leur dépit voire leur colère. Dans une déclaration intersyndicale, lue par Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT, les représentants des agents publics rappellent une perte de "16 % du pouvoir d'achat" des agents publics "depuis 2017". Les mesures consenties par Matignon sur les plus bas salaires "n'apporteront pas de pouvoir d'achat en plus et laisseront encore 600 000 agents publics en dessous du Smic", critique l'intersyndicale.

"Nous sommes extrêmement mécontents", ajoute Christian Grolier, secrétaire général de la FO Fonction publique, estimant que "les fonctionnaires n'ont pas été entendus" lors de leur entretien "au plus haut niveau de l'État par le patron des fonctionnaires". "Huit points d'indice en plus pour les bas salaires ne compensent pas la hausse du Smic, ajoute-t-il, ce qui obligera les employeurs à recourir de nouveau à l'indemnité différentielle". "Huit points d'indice, cela signifie à peine 30 euros, abonde Caroline Chevé, son homologue de la FSU. Nous ne sommes pas du tout dans des réponses à la question du pouvoir d'achat qui est aujourd'hui criante".

Face aux "deux problèmes majeurs" auxquels les agents sont confrontés à travers le gel de la valeur du point d'indice, qui se traduit par une baisse de leur pouvoir d'achat et des perspectives de carrière amoindries, Annick Fayard, secrétaire nationale de l'Unsa Fonction publique, estime que "les réponses qui nous ont été faites n'étaient pas à la hauteur des enjeux".

Maintien de l'appel à la grève le 17 novembre

Dès lors, c'est bien l'ensemble des organisations syndicales qui appellent à la grève le 17 novembre, la CFDT Fonctions publique ayant annoncé ce 13 novembre sa participation au mouvement. En effet, l'organisation syndicale avait conditionné sa participation aux éventuelles avancées obtenues lors des négociations. "Nous sommes arrivés au bout et les ouvertures ne sont pas suffisantes, voire inexistantes", constate avec amertume Laure Revel, sa secrétaire générale. Son organisation appelle désormais à "rejoindre la mobilisation du 17 novembre afin d'obtenir de vraies réponses pour mi-décembre".

Une stratégie déjà adoptée par les sept autres organisations syndicales, qui rappellent leur volonté de mobiliser largement les agents publics mardi prochain. Aux yeux de Gaëlle Martinez (déléguée générale de Solidaires Fonction publique), c'est grâce à la mobilisation "extrêmement forte et massive depuis sept semaines" que les syndicats ont été reçus par Matignon. C'est donc à travers "la pression de la rue et la grève" que son syndicat compte faire entendre les revendications des agents publics au gouvernement. "Pour que le mouvement s'arrête, il faudra que le gouvernement réponde aux légitimes revendications de l'ensemble de la population et, dans le cas présent, des agentes et des agents publics", prévient la représentante de Solidaires.

Des chantiers pas "nouveaux" et un calendrier jugé intenable

Quant à l'ouverture annoncée des cinq chantiers à plus long terme, Sophie Binet (CGT), estime que ces derniers "ne répondent pas à l'urgence salariale" des agents publics. Christian Grolier (FO) s'interroge pour sa part sur la refonte des grilles. "Il n'y a aucun budget sur 2027 pour améliorer la grille indiciaire, donc comment l'améliore-t-on ?" Il fait le même constat sur l'égalité salariale, alors qu'une majorité d'organisations n'a pas signé l'accord sur l'égalité professionnelle il y a un mois, faute de budget pour réduire les écarts de rémunération. Pour Pascal Kessler, président de la FA-FP, les thématiques choisies "ne sont pas réellement nouvelles". Il prend

l'exemple de la protection fonctionnelle, dont la révision est "quelque chose qui nous est promis depuis longtemps".

Le calendrier suscite aussi des réserves. Dans un post sur X, le Premier ministre dit vouloir "sceller des avancées dès la mi-décembre", juste après les élections professionnelles. Or, alors que ces chantiers relèvent de "perspectives de moyen et long terme" et nécessitent donc du temps, alerte Christian Grolier (FO), la période à venir s'annonce difficilement propice avec la mise en place des nouvelles instances issues des élections.

Pascal Kessler juge que l'échéance présidentielle "contraint" également le calendrier. Selon lui, les décisions engageront surtout le gouvernement qui sera formé après la présidentielle. "Nous participerons et nous essaierons de peser le plus possible", promet pour sa part Annick Fayard (Unsa). Elle juge toutefois "compliqué que de réelles avancées en sortent", d'autant que les ressources leur ont été présentées comme "rares, pour le moins".

Par Clarisse Jay, Odile Romelot & Mathieu Vissouarn

Diffusé par les fils d'info

Fonction publique

Rubriques associées

Collectivités territoriales Dialogue social Etat – Opérateurs

Financement - Budget Hôpital Ressources humaines

La rédaction vous conseille



Indemnité différentielle, injection de points, ouverture de chantiers… les annonces de Matignon pour les agents

Le Premier ministre et le ministre de l'Action et des Comptes publics ont fait plusieurs annonces vendredi 13 novembre 2026

La revalorisation du Smic et des plus basses rémunérations dans la fonction publique coûtera 1 milliard d'euros

Publié aujourd'hui à 08h30
Diffusé sur Fonction publique
3 minutes de lecture Dépêche n°760197

Par Clarisse Jay

"Ce qui a été annoncé cette semaine a un coût pour les finances publiques d'un peu plus d'un milliard d'euros", a précisé le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, sur France info le 15 novembre 2026, à propos des mesures en faveur du pouvoir d'achat annoncées les 9 et 13 novembre 2026 à Matignon par le Premier ministre aux partenaires sociaux du secteur privé puis aux huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique. Jugeant ces mesures insuffisantes, ces dernières appellent à une journée de grève et de manifestations le 17 novembre.



Le ministre des Comptes publics David Amiel a qualifié ce coût d'"important pour la période que nous traversons" mais "évidemment nécessaire pour faire face à l'urgence sociale". | *Crédit image : France info (capture d'écran)*

Interrogé vendredi 13 novembre à l'issue de la réunion à Matignon organisée par le Premier ministre, avec le ministre de l'Action et des Comptes publics, après la "conférence sociale" du 9 novembre, réservée aux partenaires sociaux du secteur privé, sur le coût des mesures annoncé, le cabinet de David Amiel avait évoqué un ordre de grandeur de "plusieurs centaines de millions d'euros en 2027".

Le ministre en a précisé le montant global (additionné à la hausse du Smic) dimanche 15 novembre sur France info. "Ce qui a été annoncé cette semaine a un coût pour les finances publiques d'un peu plus d'un milliard d'euros en raison du coût pour la fonction publique mais aussi parce que quand on augmente le Smic, ça a un effet sur un certain nombre d'autres dépenses", a-t-il ainsi déclaré. Le ministre a qualifié ce coût d'"important pour la période que nous traversons" mais "évidemment nécessaire pour faire face à l'urgence sociale".

1,35 million d'agents revalorisés

David Amiel a également rappelé les annonces faites le 13 novembre, à savoir, comme l'année dernière, l'octroi d'une indemnité différentielle pour rehausser le traitement indiciaire des agents rémunérés sous le niveau du Smic alors que ce dernier sera revalorisé de 1,6 % à partir du 1er décembre prochain (comme annoncé lors de la "conférence sociale" du 9 novembre) et une hausse de 8 points de l'indice minimum de traitement (porté de l'indice majoré 366 à 374) et des suivants. Ces deux mesures devraient concerner en tout 1,35 million d'agents (1,1 million devant percevoir l'indemnité différentielle), la revalorisation moyenne étant chiffrée à "350 euros bruts par an".

Le ministre a repris l'illustration utilisée par son cabinet vendredi : un caporal sapeur-pompier professionnel émargeant au septième échelon de la catégorie C gagnerait 605 euros bruts supplémentaires par an, soit 450 euros nets. Pour le versant hospitalier, le gain brut annuel s'élèverait à 364 euros pour une secrétaire administrative hospitalière.

À moyen terme, comme annoncé par le Premier ministre, cinq chantiers seront ouverts après les élections professionnelles qui se tiendront du 3 au 10 décembre prochains. Ces chantiers porteront sur : les salaires et les grilles ; les frais de transport et de carburant ; la protection des agents blessés ou menacés ; la neutralité de la fonction publique et l'intégrité du statut " ; et l'égalité professionnelle entre les femmes (que le ministre souhaite aborder malgré l'échec d'un nouvel accord en octobre) et les hommes et la transparence salariale.

L'urgence salariale laissée "sans réponse"

L'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique (la CFDT a rejoint le mouvement à l'issue de la réunion à Matignon) - qui continue de réclamer une revalorisation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation, une refonte des grilles, le rétablissement de la Gipa, le maintien à 100 % des rémunérations versées aux agents en congé de maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence - jugeant ces annonces insuffisantes, appellent à une nouvelle journée de mobilisation mardi 17 novembre.

"Les mesures annoncées par le gouvernement sont très largement insuffisantes : les mesures spécifiques sur les bas de grille n'apporteront pas de pouvoir d'achat en plus, laisseront encore 600 000 agents publics sous le Smic et tasseront encore plus les grilles. En refusant de dégeler la valeur du point d'indice, le gouvernement laisse sans réponse structurelle l'urgence salariale, le tassement des carrières et la crise d'attractivité de la fonction publique", ont-elles justifié dans un communiqué commun le 13 novembre

Par Clarisse Jay

Diffusé par les fils d'info

Fonction publique

Rubriques associées

Collectivités territoriales | Etat – Opérateurs | Financement - Budget | Hôpital | Ressources humaines

La rédaction vous conseille



Dépités par les mesures salariales annoncées à Matignon, les syndicats de la fonction publique restent mobilisés

Que ce soient les mesures d'urgence de revalorisation salariale ou les chantiers annoncés par le Premier ministre et le ministre de l'Action et des Comptes publics, les mesures présentées le 13 novem...



Indemnité différentielle, injection de points, ouverture de chantiers... les annonces de Matignon pour les agents

Le Premier ministre et le ministre de l'Action et des Comptes publics ont fait plusieurs annonces vendredi 13 novembre 2026

- Ressources humaines

Budget 2027 : le Sénat rabote le supplément familial de traitement et le temps partiel thérapeutique des fonctionnaires

Par Philippine Ramognino - 13 novembre 2026 - 5 min de lecture

Forfaitisation du supplément familial de traitement, temps partiel thérapeutique payé à 90 %... La commission des finances du Sénat ajoute deux nouvelles mesures à ses habituelles propositions d'économies sur la fonction publique, pour un total de 900 millions d'euros dans le projet de budget pour 2027.



Christine Lavarde, sénatrice LR et rapporteure du budget, lors de la présentation de la position des finances concernant le projet de loi de finances pour 2027, le 12 novembre 2026.

Photo : capture d'écran Sénat.fr

Sans grande surprise, le Palais du Luxembourg ne compte pas ménager la fonction publique dans le cadre du projet de budget pour 2027 qu'il s'apprête à examiner. L'Assemblée nationale ayant rejeté la première partie du texte la semaine dernière, c'est de la copie initiale du gouvernement que partent les sénateurs. La commission des finances a commencé à plancher sur le texte et la rapporteure générale, Christine Lavarde, a partagé la position de l'instance parlementaire ce jeudi 12 novembre.

Résultat : parmi les missions d'ores et déjà étudiées par la commission des finances, une baisse globale de 900 millions d'euros de dépenses concernant la fonction publique a été adoptée. Si l'on retrouve les marronniers du Sénat, à savoir le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et l'allongement du délai

de carence à trois jours, *“deux dispositions nouvelles”*, selon les mots de la sénatrice LR des Hauts-de-Seine, font leur apparition.

Forfaitisation du supplément familial de traitement

La première évolution, présentée au sein d’un amendement porté par le sénateur LR Albéric de Montgolfier, consiste à instaurer une forfaitisation du supplément familial de traitement (SFT). Aujourd’hui, ce complément de rémunération est versé en fonction du nombre d’enfants à la charge du fonctionnaire, selon un barème qui fait coexister une part forfaitaire et une part proportionnelle au salaire de l’agent. *“Ce complément, propre à la fonction publique et hérité d’une époque antérieure à la Sécurité sociale, est aujourd’hui sans équivalent dans le secteur privé et cumulable avec les prestations familiales”*, argue Albéric de Montgolfier.

Lire aussi : Supplément familial de traitement : tous les agents publics n’y ont pas droit

Un temps étudiée par la direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP), quelles conséquences pourrait avoir une telle réforme ? Selon Christine Lavarde, substituer le forfait à un versement fondé sur le traitement indiciaire brut de l’agent aurait un *“effet redistributif”* vers les plus bas revenus, *“notamment les catégories C”*, dans la mesure où ceux qui bénéficient le plus en volume de ce complément de rémunération sont aujourd’hui les hauts fonctionnaires touchant les revenus les plus importants. Le premier motif avancé demeure celui du ménagement des finances publiques. *“Sur cette base, divers scénarios de forfaitisation permettraient de réduire d’environ 250 millions d’euros le coût du SFT tout en favorisant les agents les moins bien rémunérés, pour lesquels le SFT est un facteur important d’attractivité de la fonction publique”*, ajoute, de son côté, Albéric de Montgolfier.

Deuxième nouvelle mesure adoptée par la commission des finances : baisser la rémunération des agents en temps partiel pour raison thérapeutique (TPT). Tandis que ces derniers bénéficient aujourd’hui de l’intégralité de leur rémunération, les sénateurs ont voté une perception du traitement limitée à 90 %. Les règles de rémunération des TPT seraient ainsi alignées sur celles des congés de maladie ordinaire.

Une “désorganisation” avancée

L’argument d’Albéric de Montgolfier, le sénateur portant les différents amendements relatifs à la fonction publique : *“cette disposition a pu être source de désorganisation pour le service public”*. S’appuyant sur le rapport réalisé par le sénateur Olivier Paccaud concernant le remplacement des enseignants, il met en avant la montée des absences. *“Alors que le temps partiel thérapeutique représentait 3,4 % des absences des enseignants du second degré en 2021, en 2025 elles sont responsables de 10 % des absences”*, peut-on ainsi lire. Selon les dires du rapporteur spécial, les responsables RH du ministère de l’Éducation nationale auraient mentionné que *“passer à 90 % pourrait avoir un certain nombre d’effets très positifs”*.

Lire aussi : Fonction publique : les députés veulent pousser l'État à affiner les données sur le recours au temps partiel thérapeutique

Côté finances, les sénateurs estiment à 100 millions d'euros le volume d'économies que dégagerait la mesure. Un calcul qui reste approximatif, l'administration ne disposant pas, à date, de données consolidées sur le nombre d'agents concernés. C'est d'ailleurs l'objet d'un amendement adopté en début de semaine par les députés, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi socialiste visant à faciliter le recours au temps partiel thérapeutique pour les agents publics, demandant au gouvernement de remettre chaque année un rapport détaillé. De son côté, le sénateur Albéric de Montgolfier estime le nombre d'agents publics bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique à 1 % du total des effectifs. *"À titre indicatif, cette proportion est de 0,5 % chez les enseignants du second degré, et de 1,5 % chez les agents de la direction générale des finances publiques"*, peut-on lire.

Les services de l'État ne sont pas à l'abri de nouvelles mesures les concernant, la commission n'ayant pas encore mené à son terme l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances. Car Christine Lavarde a été claire : de manière générale, le Sénat entend proposer une nouvelle copie du budget accroissant la pression sur la dépense publique. *"Tous les travaux de la commission des finances, à ce stade et qui se poursuivront dans l'hémicycle à partir du 20 novembre, visent à rééquilibrer l'effort de maîtrise du déficit public en diminuant la pression sur la fiscalité et en le réorientant vers une baisse de la dépense structurelle"*, a ainsi déclaré la rapporteure du budget. Avec, en ligne de mire, l'objectif de réduire le déficit de 0,2 point de PIB.



Par Philippine Ramognino

Publié le 13 novembre 2026 · 5 min de lecture

- Économie - Finances
- Budget
- Fonction publique

ACTEURS PUBLICS

POLITIQUE CLIMAT

« Fractures françaises » : le lien entre activité humaine et changement climatique s'impose dans l'opinion

Près des deux tiers des personnes interrogées (64 %) affirment que le réchauffement climatique est bien dû aux activités humaines. Il s'agit du plus haut niveau mesuré depuis 2022 dans cette enquête réalisée par Ipsos BVA-CESI Ecole d'ingénieurs pour « Le Monde ».

Par Raphaëlle Besse Desmoulières

Publié aujourd'hui à 08h30, modifié à 08h57 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



C'est une lueur d'espoir dans le sombre panorama que livre la 14e édition de « Fractures françaises », réalisée pour *Le Monde* par Ipsos BVA-CESI Ecole d'ingénieurs, en partenariat avec le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne. Signe que l'été 2026, le plus chaud jamais enregistré dans l'Hexagone, est passé par là, près des deux tiers des personnes interrogées (64 %, + 4 points en un an) affirment que le réchauffement climatique est dû aux activités humaines. Il s'agit du plus haut niveau mesuré depuis que la question sur ce fait scientifique a été posée pour la première fois, en 2022.

Le lien entre activité humaine et changement climatique continue ainsi de s'imposer dans l'opinion, quels que soient les professions et l'âge – même si c'est plus visible chez les moins de 35 ans. Cette augmentation est particulièrement marquée chez les sympathisants de la gauche radicale et les sondés sans proximité politique, mais elle se retrouve aussi à droite et à l'extrême droite – 55 % des sympathisants du Rassemblement national (RN) font ce rapprochement. Ce chiffre est cependant en baisse de 7 points chez les sympathisants Renaissance.

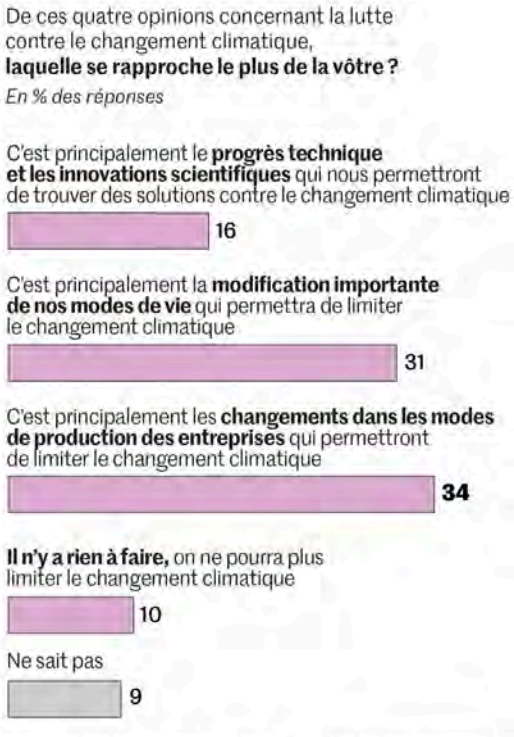
LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

« Pendant l'été, une partie des Français ont ressenti eux-mêmes les effets du changement climatique. Il y a eu une médiatisation très forte du sujet avec une attribution plus fréquente aux activités humaines, ça a pu avoir un impact, relève Mathieu Gallard, directeur d'études chez Ipsos-BVA. *Mais 64 %, ce n'est pas non plus une majorité écrasante. »* Un tiers des personnes interrogées se placent en effet toujours dans une posture de défiance : elles estiment soit qu'il s'agit d'un phénomène naturel, comme la terre en a

toujours connu dans son histoire ; soit qu'on ne peut pas savoir ou que nous ne vivons pas un réchauffement climatique, ou encore qu'elles ne savent pas. Ce climatoscepticisme est plus présent à droite et à l'extrême droite.



Sondage « Fractures françaises » Ipsos BVA-CESI Ecole d'ingénieurs pour *Le Monde*, Sciences Po-Cevipof, la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne. Enquête réalisée par Internet du 30 octobre au 3 novembre 2026 sur un échantillon de 3 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



Sondage « Fractures françaises » Ipsos BVA-CESI Ecole d'ingénieurs pour *Le Monde*, Sciences Po-Cevipof, la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne. Enquête réalisée par Internet du 30 octobre au 3 novembre 2026 sur un échantillon de 3 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Le premier ministre, Sébastien Lecornu, englué dans la crise sociale, tarde à annoncer ses choix pour accélérer l'adaptation au changement climatique, alors que la ministre de la transition écologique, Monique Barbut, lui a remis ses préconisations, fin septembre. Et pourtant, plus de huit Français sur dix (82 %) se disent préoccupés par ce phénomène. Ce chiffre est en hausse de 8 points en un an, une augmentation significative marquée dans toutes les tranches d'âge et dans quasiment toutes les catégories politiques (sauf chez les sympathisants de Renaissance). Il bondit chez ceux qui se disent proches du parti Les Républicains (+ 16 points) ou d'aucun parti politique (+ 13 points). *« Cela montre une prise de conscience, mais rien ne dit qu'elle sera durable »*, note Mathieu Gallard.

Autre signe que la crise climatique devient plus concrète pour les citoyens : ils sont 38 % à juger qu'elle a des effets néfastes importants sur leur vie quotidienne (mode de vie, consommation, habitat), 31 % sur leur santé et 26 % sur leur activité professionnelle. Là encore, on relève une progression sensible par rapport à 2025. Ce sont essentiellement les sympathisants écologistes et La France insoumise ainsi que les jeunes qui font part de ces conséquences négatives.

Enjeu de long terme

Pour lutter contre le dérèglement climatique, 34 % des Français interrogés – principalement à gauche – misent d'abord sur des changements des modes de production des entreprises (moins de processus industriels polluants, moins d'agriculture intensive, etc.). La transformation profonde de nos modes de vie vient en seconde position avant le progrès technique et les innovations technologiques – une solution avancée principalement par les sympathisants de Renaissance. Les sympathisants d'extrême droite sont les plus nombreux à penser qu'il n'y a rien à faire et que le réchauffement est inéluctable.

Newsletter

« Présidentielle 2027 »

Chaque vendredi, retrouvez l'essentiel de la campagne présidentielle par le service politique du « Monde »

S'inscrire

Quand on demande plus largement aux sondés quelles sont leurs principales préoccupations, la protection de l'environnement reste parmi les cinq premières citées. Avec 19 % des réponses, elle ne gagne qu'un petit point par rapport à 2025 pour se classer en quatrième position, quasiment à égalité avec le niveau de la délinquance, celui de la dette et celui de l'immigration. La question très immédiate du pouvoir d'achat, au cœur des manifestations depuis mi-octobre, écrase tout.

Pour Mathieu Gallard, c'est le signe qu'il est peu probable que l'écologie, perçue comme un enjeu de plus long terme, occupe une place centrale lors de la campagne présidentielle. *« Mais ça peut être très différent si, un mois avant l'élection, un événement climatique extrême touche le pays,* ajoute-t-il. *Cet été, on a vu la préoccupation environnementale remonter en flèche pour être quasiment à égalité avec le pouvoir d'achat, mais c'est toujours relativement éphémère. »*

Pour approfondir (6 articles)



ANALYSE

« Fractures françaises » : un paysage politique clivé, dans lequel l'élection présidentielle n'est plus vue comme une solution



ANALYSE

« Fractures françaises » : Marine Le Pen et les limites de la « dédiabolisation » du RN à l'approche de l'élection présidentielle



ANALYSE

« Fractures fran
le 17 octobre, une j
mobilisations et d
violences révélatri
profond clivage
générationnel

Raphaëlle Besse Desmoulières

***Le Monde* Boutique - Géopolitique**

Découvrir



Présidentielle 2027

Les enjeux en 50 cartes

POLITIQUE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

Présidentielle 2027 : la surenchère des suppressions de postes de fonctionnaires, du bloc central à l'extrême droite

Lors d'un grand oral organisé par Franceinfo, jeudi, plusieurs candidats du bloc central, de la droite et de l'extrême droite ont détaillé leur vision du secteur public. Une approche largement guidée par une logique comptable.

Par Bastien Scordia

Publié le 12 novembre 2026 à 19h23, modifié le 13 novembre 2026 à 07h42

• Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Gabriel Attal (Renaissance), lors de la journée d'échanges organisée par Franceinfo autour des services publics, à la Maison de la radio, à Paris, le 12 novembre 2026. CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Pour ses détracteurs, c'est une rengaine électorale bien connue. Pour ses partisans, une nécessité au regard de la situation budgétaire et des blocages actuels de l'administration. Une chose est sûre en tout cas : les enchères sont ouvertes, ou plutôt, la surenchère est lancée. Alors que la gauche promet de vastes plans de recrutements dans la fonction publique, le bloc central, la droite et l'extrême droite

rivalisent de propositions de suppressions de postes. Et comme souvent lors d'une campagne présidentielle, c'est à qui promettra le plus de coupes dans les rangs du secteur public.

Lire aussi | EN DIRECT, présidentielle 2027 : revivez le grand oral de huit candidats à la présidentielle sur l'état des services publics en France, et leurs propositions pour les améliorer

La convergence des discours s'est illustrée jeudi 12 novembre lors d'une journée d'échanges organisée par Franceinfo autour des services publics. Un grand oral au cours duquel les candidats à l'Elysée ont exposé une vision largement comptable de l'avenir de la fonction publique. Bruno Retailleau, candidat du parti Les Républicains (LR), avait ouvert le bal en avril avec la promesse de 200 000 suppressions de postes dans le secteur public en cas d'arrivée au pouvoir en 2027. *« Au moins »*, avait-il alors précisé.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Son ambition a depuis été revue à la hausse, Bruno Retailleau souhaitant désormais supprimer jusqu'à 400 000 emplois, en combinant le non-renouvellement de départs à un recours accru à l'intelligence artificielle (IA) au sein des administrations. Une solution technologique présentée par beaucoup comme la solution miracle pour moderniser le secteur public et réduire sa voilure, mais qui n'est pas sans risque. *« Le précédent de la dématérialisation invite à la prudence »*, alertait, début octobre, Le Sens du service public dans un rapport. Le collectif appelait alors l'administration à ne pas foncer tête baissée dans l'IA, redoutant une fracture numérique ainsi que des difficultés d'accès aux droits.

Lire aussi | Remplacements de fonctionnaires par l'IA : « Les Pays-Bas brandissent à leur tour la tronçonneuse popularisée par le président argentin Javier Milei »

Dans le viseur du candidat LR, une cible déjà désignée par Valérie Pécresse lors de la campagne de la présidentielle 2022 : *« L'administration administrante, qui contrôle et embête les Français. »* *« Aujourd'hui, la bureaucratie française, elle tue »*, a même lancé jeudi Bruno Retailleau en critiquant particulièrement l'organisation hospitalière dont il fustige la *« suradministration »* et la multiplication des tâches administratives en son sein. Selon son scénario, une partie des postes administratifs qui y seraient supprimés grâce au recours à l'IA serait redéployée vers les activités de soins.

Le candidat Reconquête !, Eric Zemmour, dénonce lui aussi une *« bureaucratie excessive »* et promet d'aller encore plus loin avec la suppression de 800 000 postes. Entre le non-remplacement des départs à la retraite et le non-renouvellement de contractuels, le polémiste d'extrême droite a toutefois peiné à détailler la manière d'y parvenir. Seule certitude d'Eric Zemmour : l'IA *« permettra de faire mieux avec moins »*. Un mantra qui, encore une fois, doit faire la preuve de son efficacité, au-delà des seules déclarations d'intention.

« Slogans éculés »

Les autres candidats déclarés de la droite et de l'extrême droite – David Lisnard pour Nouvelle Energie et Marine Le Pen pour le Rassemblement national – ont quant à eux décliné l'invitation de Franceinfo. Ils défendent néanmoins des orientations similaires. Le maire de Cannes (Alpes-Maritimes) souhaite plus de 400 000 suppressions de postes, tout en redéployant 200 000 à 300 000 agents sur le terrain, quand le parti lepéniste table pour sa part sur 223 000 non-remplacements.

Newsletter

« Présidentielle 2027 »

Chaque vendredi, retrouvez l'essentiel de la campagne présidentielle par le service politique du « Monde »

S'inscrire

Le bloc central participe lui aussi à la surenchère. Le candidat Renaissance, Gabriel Attal, propose un *« plan de départs volontaires »* pour aboutir à la suppression de 100 000 postes. Son concurrent d'Horizons, Edouard Philippe, plaide de son côté pour la suppression de 250 000 emplois en cinq ans avec le non-remplacement d'un tiers des départs à la retraite. *« Je conteste l'idée que la qualité du service public passe par l'augmentation continue du nombre de fonctionnaires*, a-t-il développé. *Si c'était le cas, on vivrait infiniment mieux notre rapport aux services publics. »*

Lire aussi | Les principales idées reçues sur les fonctionnaires, trop nombreux, trop absents… démenties par un rapport

La multiplication de ces promesses laisse néanmoins perplexe l'historien Emilien Ruiz : *« Soit les candidats, dont certains ont été au pouvoir, ne sont pas sincères et ne font que répéter des slogans éculés parce qu'ils espèrent qu'ils fonctionnent auprès d'un électorat qui aurait la mémoire courte et qui est chaque jour confronté à la dégradation du service public. Soit ils estiment nécessaire de réduire le périmètre des services publics et, dans ce cas, il serait temps d'énoncer clairement les politiques publiques qu'ils visent. »*

L'universitaire n'exclut pas une troisième hypothèse : celle d'une surenchère électorale *« pour ne pas insulter l'avenir et marquer une convergence du centre droit à l'extrême droite »*. L'auteur de *Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française (XIX^{e}-XXI^{e} siècle)* (Fayard, 2021) conclut : *« On assiste aujourd'hui à une sorte d'union des droites contre les fonctionnaires. »* Une alliance à laquelle, selon lui, le bloc central contribuerait désormais pleinement.

Bastien Scordia

Le Monde Boutique - Géopolitique

Découvrir



Présidentielle 2027
Les enjeux en 50 cartes



Le Monde déplié J.D. Vance
J.D Vance, le visage de l'Amérique post-Trump



Les nouveaux défis du commerce mondial
Itinéraires des marchands d'hier et d'aujourd'hui

Voir plus

DÉBATS EGALITÉ FEMMES-HOMMES

Salomé Saqué, essayiste : « Il est temps de faire des douleurs des femmes un enjeu politique qui concerne aussi les hommes »

La journaliste souffre depuis l'adolescence de plusieurs maladies féminines, dont l'endométriose. Elle évoque, dans un entretien au « Monde », les inégalités subies par les femmes en matière de recherche et de traitements médicaux, auxquelles elle consacre une enquête.

Propos recueillis par Claire Legros

Publié aujourd'hui à 06h30 • Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés



Salomé Saqué. YANN LEGENDRE

C’est un témoignage fort et inhabituel que livre l’essayiste Salomé Saqué dans l’introduction de sa nouvelle enquête (*« C’est dans votre tête. » En finir avec le mépris pour la douleur des femmes*, Payot, 352 pages, 19,90 euros). La journaliste et chroniqueuse y confie son combat intime contre des douleurs gynécologiques *« insoutenables »*, liées à des maladies répandues mais encore mal soignées.

C'est parce qu'elle s'est retrouvée souvent *« pliée en deux, sans diagnostic ni traitement »*, que l'autrice de *Sois jeune et tais-toi* (Payot, 2023) et du manifeste contre l'extrême droite *Résister* (Payot, 2024) a décidé d'explorer le continent des douleurs des femmes et de questionner les inégalités de leur prise en charge. Dans une enquête riche de témoignages de patientes et d'entretiens avec des médecins et des chercheurs, elle documente avec rigueur l'histoire de leur déni, les failles de la recherche, mais aussi le combat de femmes et de soignants pour une égalité de traitement.

Pourquoi avoir choisi d'ouvrir ce livre avec un témoignage intime sur les douleurs qui vous affectent ?

J'ai mis beaucoup d'énergie à dissimuler pendant des années mes difficultés de santé parce que je craignais qu'elles me disqualifient. J'avais peur, si j'en parlais, d'être réduite à des « problèmes de femmes et de règles ». Je voulais donner une image d'invulnérabilité, prouver que j'étais une journaliste sérieuse qui travaille sur des sujets considérés comme « sérieux », tels que l'économie et la politique.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est qu'il existe un paradoxe, en tant que journaliste, à documenter les inégalités tout en dissimulant mes propres difficultés. J'ai compris que la société est organisée pour qu'on ne parle pas de ces sujets et que les inégalités continuent. Bien sûr, j'ai peur du discrédit, mais je suis aussi soulagée de pouvoir dire la vérité quand j'annule un événement professionnel parce que je suis recroquevillée au fond de mon lit.

Ce livre est un pied de nez à la honte, une manière de participer à sortir les douleurs des femmes de l'intimité des cercles féminins. Il est grand temps d'en faire un enjeu politique et un sujet de société qui concerne aussi les hommes.

Vous souffrez de trois maladies répandues mais longtemps ignorées et qui restent incurables. Quel a été votre parcours de soins ?

Comme beaucoup de femmes, mon dossier médical est complexe et mon parcours a été long. Les symptômes de l'endométriose et du syndrome des ovaires polykystiques (aujourd'hui appelé « syndrome métabolique ovarien polyendocrinien », SMOP) ont commencé dès l'adolescence. Les douleurs sont devenues très fortes à l'âge adulte, mais je suis restée longtemps sans diagnostic.

Le SMOP est un dérèglement hormonal qui touche une femme sur dix et peut provoquer une résistance à l'insuline, un hirsutisme, des pertes de cheveux, de l'acné, des problèmes de poids… L'endométriose se caractérise par la présence, hors de l'utérus, d'un tissu semblable à la muqueuse utérine. A chaque cycle, ce tissu saigne et provoque une inflammation, qui peut entraîner des douleurs parfois insupportables. Ces dernières années, les douleurs se sont intensifiées jusqu'à devenir insoutenables et j'ai commencé à perdre des cheveux. J'ai passé des batteries d'examens avant que les diagnostics ne soient posés. C'était compliqué de ne pas comprendre et de ne pas pouvoir être soulagée.

Le lipœdème, une maladie chronique qui provoque une accumulation anormale et symétrique de graisse sous la peau, surtout dans les jambes, avec des douleurs et une sensation de lourdeur, m'a été diagnostiqué plus récemment. Mais des trois, c'est bien l'endométriose qui prend le plus de place dans ma vie.

Avez-vous été confrontée au déni de votre douleur ?

J'ai surtout fait l'expérience de l'abandon médical, car ces maladies restent encore trop peu connues. Les médecins disaient ne rien voir aux examens alors que je souffrais au point de me demander si mon pronostic vital n'était pas engagé. J'avais l'impression d'embêter tout le monde avec un dossier que personne ne comprenait. Même après le diagnostic, ça reste incurable. Cette situation est difficile à vivre.

Lire l'entretien (2025) | Salomé Saqué, journaliste : « Il faut dire aux jeunes qu'ils ont le droit de ne pas aller bien »

Après avoir interrogé de nombreuses femmes pour mon enquête, j'ai pris conscience que cette errance est banale et que je suis privilégiée. J'ai la chance de vivre près d'un centre-ville, avec la possibilité d'accéder rapidement à des spécialistes – dont certains me sont recommandés – et de payer les dépassements. Cette enquête m'a permis de rationaliser une expérience intime douloureuse et de ne plus me sentir seule. Nous vivons une épreuve collective qui ne relève pas de notre responsabilité individuelle, mais dépend de phénomènes structurels.

Vous dénoncez un mépris systémique du corps des femmes. Comment se caractérise-t-il ?

Quand j'ai lancé un appel à témoignages sur les réseaux, je ne m'attendais pas à ce que j'ai entendu. La principale crainte des femmes, c'est d'être soupçonnées d'exagérer, voire d'affabuler. Précisément parce que l'idée persiste dans l'opinion qu'elles chercheraient à attirer l'attention, ce qui les conduit à minimiser leur douleur. Cette peur est un héritage des pratiques millénaires d'une médecine misogyne, formidable outil d'oppression et d'asservissement des femmes à travers l'histoire. De l'Egypte à la Grèce antique jusqu'à son institutionnalisation et sa laïcisation au XIX^{e} siècle, la médecine a servi longtemps à justifier la douleur des femmes et leur infériorité supposée.

Même si elle essaye aujourd'hui de les soulager sérieusement, ces pratiques ont laissé des traces, comme le montrent de nombreuses études menées depuis les années 1990. Des chercheurs ont projeté en 2021 des vidéos de personnes qui souffrent, hommes et femmes, à un public qui devait évaluer leur douleur : cette dernière a été sous-estimée chez les femmes.

Lire aussi | « Reconnaissons aujourd'hui la ménopause comme une problématique professionnelle »

Ce déni commence même chez le nourrisson ! Les mêmes enregistrements de pleurs de bébés sont considérés comme l'expression d'une détresse plus forte lorsqu'ils sont attribués à des garçons. La douleur des femmes reste trop souvent normalisée, ce qui retarde parfois le diagnostic.

Ces inégalités sont présentes dès la phase de recherche. De quelle façon ?

En matière de recherche médicale, on revient de très loin puisque les femmes étaient interdites de certaines phases d'essais cliniques à partir de 1977 aux Etats-Unis. Des progrès ont été réalisés depuis et la recherche sur l'endométriose et d'autres pathologies féminines est désormais financée, mais les disparités persistent. Il existe cinq fois plus de travaux sur la dysfonction érectile, qui touche 19 % des hommes, que sur le trouble prémenstruel, dont 90 % des femmes rapportent pourtant des symptômes.

Entre 2019 et 2023, aux Etats-Unis, les start-up travaillant sur la dysfonction érectile ont reçu 28 fois plus de financements que celles spécialisées dans l'endométriose. En Europe, la réglementation demande que les participants aux essais représentent les patients concernés, sauf justification, mais n'impose aucun seuil chiffré d'inclusion des femmes. Et les données françaises qui permettraient de mesurer ces inégalités restent lacunaires.

Quelles sont les conséquences de ces disparités ?

En plus d'être injustes, ces inégalités de traitement médical mettent massivement les femmes en danger. L'un des chiffres les plus marquants en France concerne l'infarctus, pris en charge chez la femme en moyenne trente minutes plus tard que chez un homme, ce qui multiplie par deux le risque d'en mourir. Même si elle n'est pas le seul facteur, la minimisation des douleurs joue un rôle dans ce retard, souligne l'Inserm *[Institut national de la santé et de la recherche médicale]*. Une femme se plaignant de pression dans la poitrine se voit souvent prescrire des anxiolytiques, quand un homme est plus facilement orienté vers un cardiologue.

Ces biais de genre se croisent avec d'autres inégalités liées à la classe sociale, la couleur de peau ou le surpoids. En 2024, une étude menée au centre hospitalier universitaire de Montpellier a montré que la douleur des femmes blanches est mieux évaluée que la douleur des femmes racisées. Cela fait écho aux présupposés racistes selon lesquels ces dernières exagéreraient leurs symptômes.

Depuis le mouvement #PayeTonUtérus en 2014, de nombreux professionnels se sont engagés dans des pratiques différentes. N'est-ce pas suffisant ?

Avec la libération de la parole sur les réseaux sociaux et le travail journalistique, notamment celui de Mélanie Déchalotte (*Le Livre noir de la gynécologie*, First, 2017), les violences obstétriques et gynécologiques sont beaucoup moins tolérées. Le Comité consultatif national d'éthique a fait des recommandations importantes, entre autres sur le recueil d'un consentement explicite des patientes avant tout acte gynécologique. Du côté des jeunes générations de médecins, la parole des patientes est mieux prise en compte.

Il reste pourtant beaucoup à faire. J'ai recueilli de nombreux témoignages de violences graves et récentes, et lorsque plus de 30 femmes mettent en cause un gynécologue comme c'est le cas du professeur Emile Daraï à Paris, il continue à exercer. Au-delà des violences physiques, la gynécologie médicale traverse en France une crise profonde et fait partie des spécialités où les dépassements d'honoraires augmentent d'année en année. Une grande partie des femmes que j'ai interrogées ne peuvent simplement pas y avoir accès.

Comment remédier à ces inégalités ?

Il existe de nombreuses pistes qui, pour certaines, sont déjà expérimentées et pourraient être généralisées. Les Etats généraux de la douleur des femmes, qui ont rendu leurs conclusions le 19 octobre, préconisent 33 recommandations qui vont de l'amélioration des pratiques d'évaluation de la douleur en consultation jusqu'à des actions de sensibilisation pour changer les mentalités.

Une priorité est de garantir des soins justes et accessibles à toutes. L'évolution des pratiques médicales passe, elle, par une formation systématique des médecins, où l'expertise des patientes peut jouer un rôle précieux. Le travail des associations qui alertent sur le sujet depuis parfois des décennies doit également être soutenu.

Lire la tribune | Etats généraux de la douleur des femmes : « Il faut mieux écouter, et faire de cette exigence un levier d'amélioration des pratiques de soin »

Par ailleurs, l'expérience de la douleur peut changer de manière spectaculaire en fonction du soutien de l'entourage, dans la sphère familiale, amicale ou professionnelle. N'oublions pas qu'une femme a six fois plus de probabilité qu'un homme d'être quittée par son conjoint à l'annonce d'une maladie grave. Dans le cadre du travail, des entreprises commencent à proposer des aménagements pour les femmes qui souffrent de douleurs.

Vous avez enquêté sur la colère et les aspirations de la jeunesse. Quel regard portez-vous sur les mobilisations des lycéens cet automne ?

Je n'ai pas été surprise de ce soulèvement, car le malaise est sensible depuis plusieurs années. Il me semble révélateur que la principale revendication porte sur le financement de l'éducation et, plus largement, celui des services publics. C'est aussi la demande de celles et ceux qui y travaillent et d'une majorité de la population, comme on le voit dans les sondages. Des choix politiques ont conduit à la dégradation de leur qualité et aux difficultés d'accès. D'autres choix politiques sont possibles pour en finir avec les pertes de chances qui minent notre démocratie.

Claire Legros

Le Monde Boutique - Géopolitique

Découvrir



Présidentielle 2027
Les enjeux en 50 cartes



Le Monde déplié J.D. Vance
J.D Vance, le visage de l'Amérique post-Trump



Les nouveaux défis du commerce mondial
Itinéraires des marchands d'hier et d'aujourd'hui

Voir plus

Partenaires